



# ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (C.P.E.)

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER (GRENOBLE 1)

**Scrutin du 24 mars 2009**

La CPE est une instance consultative paritaire composée pour moitié d'élus sur liste syndicale et pour moitié de membres nommés par le Président de l'université. Elle se répartit en 3 groupes correspondant aux statuts BIATOS (ASU, ITARF et Bibliothèque), eux-mêmes répartis en 3 catégories (A, B, C).

## La CPE : un rôle clarifié par la LRU

(Loi Relative aux Libertés et Responsabilités des Universités – 11 août 2007)

### Ce qui change avec la LRU :

Avant la mise en place du CTP, la CPE en formation plénière était informée et consultée sur toutes les **questions d'ordre collectif** :

➤ Organisation générale du travail, des services, gestion des emplois, critères de répartition des primes...etc.

**Cette compétence est dorénavant transférée au CTP**, beaucoup plus représentatif de l'ensemble du personnel car composé de IATOS, enseignants, titulaires et contractuels, dont les prérogatives sont renforcées.

### LA CPE siègera uniquement en séance

restreinte par groupe et par catégorie (ex : *les élus B ITRF se prononcent sur tout ce qui concerne les Techniciens et les ATRF*), **la CPE donne un avis sur toute question d'ordre individuel**, qui sera transmis aux commissions administratives paritaires académique - CAPA (cat C) et/ou nationales (cat A et B).

➤ Promotions de corps et de grades;

➤ Proposition ou refus de détachement, disponibilité, mutations...

➤ Recrutements

➤ Litiges portant sur des refus d'autorisation, contestation de notation.

## La CPE : une instance qui garde toute son importance

Dans un contexte de réforme de l'Etat, des Universités, de « modernisation » de la fonction publique, d'adaptation aux normes européennes, **il est essentiel que des élus du personnel interviennent et se battent pour défendre les droits associés à nos statuts, pour tenter de garantir à chaque agent une égalité de traitement et une progression de carrière juste et équitable.**

➤ Avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et le projet de loi relatif à « la mobilité et le parcours professionnel dans la fonction publique », l'accent est mis sur la gestion des carrières et en particulier, sur l'incitation à la mobilité des personnels.

➤ Les Universités acquièrent avec la LRU une **autonomie** considérable en matière financière... notamment en matière de recrutements. Ainsi, le Président a la possibilité de recruter des contractuels en CDD ou CDI, à le choix du statut, du niveau de qualification et de la rémunération, valide la gestion des primes...

En 2009, à l'UJF le changement du mode de calcul des dotations aux universités amène :

✓ L'augmentation de 2,7% de dotation, ce qui correspond en réalité à une baisse, en raison de la mise en place de nouvelles missions coûteuses pour l'université

✓ La suppression de 8 emplois malgré une sous-dotation évidente de l'établissement (dont 3 suppressions de postes BIATOS) .

Parallèlement, l'emploi contractuel, déjà important, risque fort d'augmenter chez les BIATOSS.

Dans ce contexte, **vos élus à la CPE auront un rôle majeur**. Ce sont en effet les derniers « remparts » face à cette vague de déréglementation. **Les élus CGT veilleront à ce que :**

- Les dossiers de carrières soient examinés et classés sur la base de critères objectifs et clairement établis, parmi lesquels la technicité, l'expérience des agents devront tenir une place importante, notamment pour les changements de corps et de grade ;
- La transparence sur le devenir des dossiers de promotion soumis en CPE soit garantie ;
- Les garanties statutaires soient rigoureusement respectées dans la gestion des agents ;

Paradoxalement, d'autres réformes, comme celle de l'**évaluation-notation**, tendent à dessaisir les élus à la CPE de leur contrôle sur les décisions individuelles, et à les réduire à des chambres d'enregistrement.

Nous ne sommes pas opposés à l'évaluation, mais **dénonçons ce dispositif**, basé sur un contrat d'objectifs, dans un strict tête-à-tête entre l'agent et son responsable. Ce dispositif entraîne la diversification et **surtout l'individualisation des rémunérations**, et risque de multiplier les décisions arbitraires et subjectives, **sans réel contrôle**.

NOUS AFFIRMONS ET REVENDIQUONS LE ROLE CENTRAL ET INCONTOURNABLE DES ELUS DE LA CPE DANS L'EXAMEN DES CARRIERES DES AGENTS.

**Votre vote est d'une importance capitale !**

Il est temps de redonner une chance à l'ensemble des personnels de voir sa carrière et ses compétences prises en considération en toute transparence. Pour cela, la **PARITE** ne peut exister que par l'élection de personnels non directement concernés par la gestion de nos carrières...

**Ces élections sont l'occasion pour les personnels de garantir la présence :**

➤ **d'élus motivés pour défendre les personnels dans le respect des droits et des devoirs de chacun**

➤ **des élus vecteurs d'informations, d'analyses, de propositions**

**LE 24 Mars 2009,  
VOTEZ ET FAITES VOTER FERCSup - CGT !**

### Listes des candidats présentés sur la liste FERCSup CG

#### ITRF :

A
Michel Bouriau (Physique)
Christophe Sibourg (Physique)
Mitra Kafai (Services Généraux)
Jean Luc Lacroix (Service Hygiène et Sécurité)
B
Murielle Chatel (Services Généraux)
Veronique Gerson (IAB)
Yves Robert (Services Généraux)
Béatrice Lebas (Service Hygiène et Sécurité)
C
Stéphanie Berger (IUT)
Macha Klajnbaum (IUFM)
Boucif Mokhtari (bibliothèque Mathématique)
Saïda Tedjar (Services Généraux)

#### ASU :

B
Sylvie Berthier (Mécanique)
Sophie Prayer (IUFM)
Sonia Trabelsi (SFCAA)
Martine Ardid (IUT)
C
Noelle Pivat (Services Généraux)
Evelyne Zorzettig (DLST)
Laurence Garcia (Mathématique)
Nicole Carus (IUT)

#### Bibliothèque :

A	B	C
Veronique Fevre	Gisèle Royer Nihou	Brigitte Valinari
Maia Rosenberger	Didier Jullien	Patrick Sabena
		Michael Pothin
		Nicole Rebesco